Image not found or type unknown

Obligation d'un départ en retraite?

Par **Rougegorge**, le **01/02/2010** à **11:14**

Bonjour,
65 ans dans 1 mois, contractuelle dans un ministère, après 3 CDD suivis d'un CDI, mon employeur prétend que la nouvelle loi permettant de travailler jusqu'à 70 ans ne s'applique pas aux contractuels. Est-ce exact? Comment éventuellement saisir le Tribunal Administratif?
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés